



SRIPF-RHONE - AIN

- **G**roupement d'**E**valuateurs de
Diagnostics **I**mmobiliers

GEDI

★ ***Composition du Groupement:***

- **Président/Trésorier: Raymond Laffargue**
- **Secrétaire: Jean Yves Poirier Baldovini**



SRIPF-RHONE - AIN

■ **DEFINITION**

★ ***Diagnostiqueur***

- Titulaire d'un certificat de compétences délivré par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17024
- Les arrêtés ministériels précisent les critères de compétence et le processus de surveillance



SRIPF-RHONE - AIN

■ **DEFINITION**

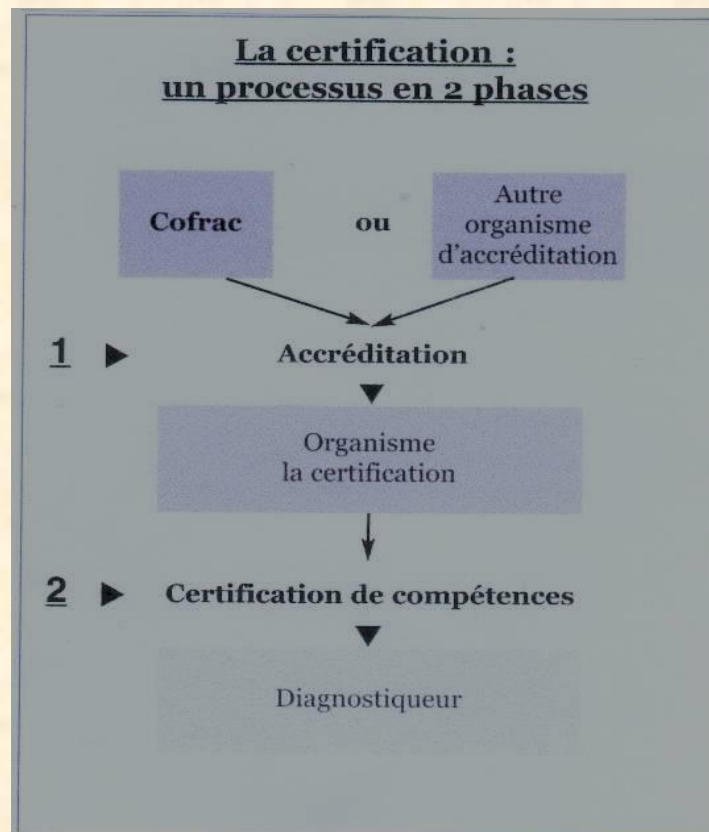
★ ***Evaluateur IPF*** (ou examinateur)

- Ingénieur certifié conformément aux exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17024 en possession du certificat de compétence d'ingénieur professionnel (CDCIP)



SRIPF-RHONE - AIN

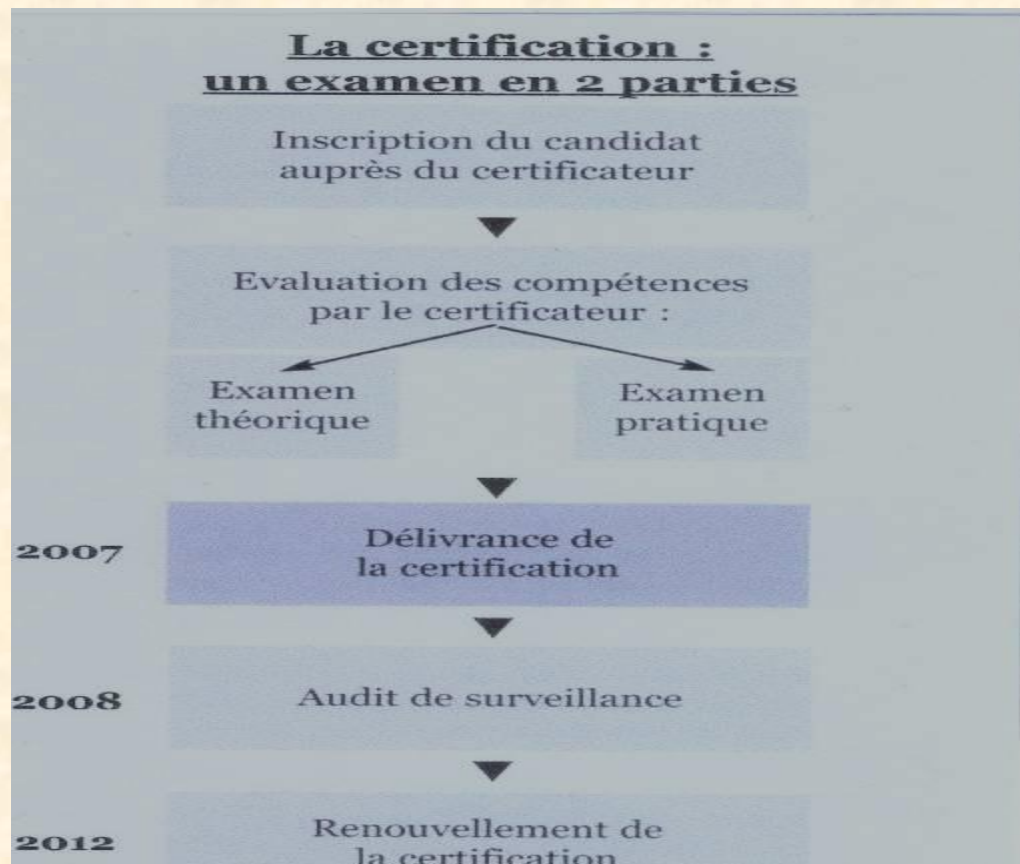
■ La certification (processus en deux phases)





SRIPF-RHONE - AIN

■ La certification (examen en deux parties)



16/10/09

Ce document est la propriété de Raymond Laffargue et ne peut-être reproduit sans son autorisation.



SRIPF-RHONE - AIN

■ **Comment devenir évaluateur IPF**

- ★ Trois situations sont à considérer pour obtenir le complément évaluateur sur le **Certificat De Compétence de l'Ingénieur Professionnel (CDCIP)**



SRIPF-RHONE - AIN

■ **Situation 1**

- ★ Un ingénieur IPF certifié ayant une pratique professionnelle dans le diagnostic immobilier (références de diagnostiqueur à fournir) et souhaitant devenir évaluateur devra suivre une formation ciblée sur la pratique et la déontologie de l'examineur
- ★ La durée de celle-ci sera d'une journée se déroulant au plus près des candidats



SRIPF-RHONE - AIN

■ **Situation 2**

- ★ Un évaluateur déjà qualifié par les organismes de certification ayant exercé en qualité d'évaluateur (preuves à fournir) pourra demander également le complément évaluateur dans ses spécialités reconnues lors de l'établissement du dossier de candidature à la certification



SRIPF-RHONE - AIN

■ **Situation 3**

- ★ Un ingénieur IPF certifié dont la spécialité ne mentionne pas évaluateur mais ayant exercé en qualité d'évaluateur (preuves à fournir) dans les organismes de certification de diagnostiqueurs, peut demander à l'organisme de certification le complément évaluateur sur son CCIP dans les spécialités relevant de sa compétence



SRIPF-RHONE - AIN

■ Les particularités du GEDI (mentionnées dans le règlement intérieur):

- ★ Groupement intégré à la SNIPF (décembre 2006)
- ★ Suivi spécifique pour la profession des évaluateurs
- ★ Veille technologique et réglementaire y compris l'aide pour la bonne compréhension/interprétation des textes législatifs et réglementaires
- ★ Echanges des « meilleures pratiques »
- ★ Régler les conflits/litiges éventuels
- ★ S'appuyer sur la structure de la SNIPF et de l'organisme de certification
- ★ Acteur principal des actions de développement pour toutes spécialités en suivant un plan approuvé par le CA SNIPF



SRIPF-RHONE - AIN

■ **Les actions de développement SNIPF/GEDI**

★ **Bureau Veritas Certification et Socotec:**

Membre permanent du comité du dispositif particulier et de certification

★ **CIDI:**

Membre du comité interprofessionnel du diagnostic immobilier

★ **Fédération des collectivités de l'eau de Haute Normandie+GEDI:**

En relation avec l'AFNOR, porteurs d'un projet de norme pour la certification IPF dans le domaine de l'Assainissement Non Collectif (ANC)



SRIPF-RHONE - AIN

Suite 1

★ Pluridis (FNPC) + EAM:

Signature d'un protocole en août 2009

★ OPQIBI (Organisme de qualification de l'ingénierie)

Protocole en cours de validation, plusieurs instructeurs IPF sont engagés pour ses comités de qualification

★ GTFI (Groupement Technique Français pour l'Incendie)

Protocole pour la certification des adhérents en cours de discussion



SRIPF-RHONE - AIN

Suite 2

★ IFFA (Industriels Français de l'Assainissement Autonome):

Contact en cours pour un protocole éventuel de certification IPF dans cette filière

★ OPTIMIZE (formation à l'expertise et l'assistance de l'expert)

Signature d'un protocole incluant la prestation de la veille réglementaire, l'organisme de formation et l'étude d'une assurance spécifique pour le métier du bâtiment(RCP, garantie décennale)

★ Réseau IDEAL (mutualisation des connaissances des collectivités locales)

Demande d'animateurs IPF pour des réunions à thèmes d'information/formation dans le cadre des collectivités locales



SRIPF-RHONE - AIN

■ **Fluides frigorigènes**

Nouvelle action de développement qui doit intéresser de nombreux IPF

- ★ La réglementation concernant les Fluides Frigorigènes est en place, **depuis le 4 juillet 2009, l'Attestation de Capacité est obligatoire pour acheter des Fluides Frigorigènes.**

L'article R 543-75 à R 543-123 du code de l'Environnement (qui abroge le décret n°2007-737 du 7 mai 2007) réglemente les conditions de mise sur le marché, d'utilisation, de récupération et de destruction des substances suivantes : CFC, HCFC et HFC

- ★ **Les opérateurs** sont les acteurs clés du dispositif dans la mesure où ils sont les manipulateurs des fluides frigorigènes.



SRIPF-RHONE - AIN

■ **Adhérents du GEDI:20**

■ **Evaluateurs:50**